

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Novembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19H00, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Virginie GAUDEFRIN, maire.

Présents : Mmes GAUDEFRIN V, GALLET C, LOUKILI C, HEU D, Mrs DENEUX P, GERARD L, SOREL R, DESHABIT P.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mrs SOREL Olivier qui donne procuration à SOREL Roger, DESHABIT E, JONCKERS B.

Secrétaire de séance : Mme LOUKILI Carine

Convocation : 28/10/2025

Publication : 18/11/2025

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du 20 juin 2025, il est approuvé à l'unanimité des membres.

1. Noël 2025.

26 enfants recevront un jouet.

Distribution des cadeaux se fera en même temps que le colis des aînés via le passage de la calèche du père noël dans le village.

Colis des aînés :

26 personnes bénéficieront du colis cette année. Ils recevront un colis de producteurs locaux comme l'année dernière en collaboration avec le comité des fêtes de Broyes.

La date de distribution des cadeaux et colis sera annoncée lors du prochain conseil municipal.

2. Illuminations.

En 2024, le Conseil Municipal avait approuvé l'installation de 3 nouvelles illuminations dans les rues :

-1 rue Marcel Dassault

-2 rue de l'église.

Trois nouvelles prises seront installées pour permettre la pose de celles-ci.

Madame le Maire présente plusieurs décos pour que les membres du conseil puissent choisir.

3. Ouverture du poste de rédacteur territorial

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. –

Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial,

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, soit 7/35ème, à compter du 28 février 2026.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : la création d'un poste de rédacteur territorial d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier d'inscrire au budget les montants nécessaires.

4. Informations et questions diverses.

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la reconduction de la convention triennale avec la SPA d'Essuilet avec l'option B : gestion de la fourrière avec déplacement.
- Les réserves incendies de la commune ont été contrôlées cette année, il en ressort que la signalétique n'est pas aux normes.

Lors de la dernière intervention des pompiers à Plainville, ils ont eu du mal à trouver la réserve incendie par manque de panneaux signalétiques. Madame Le Maire propose un devis de la société HELIOS avec le marquage et la signalisation comprenant : rue de la Ploye, salle polyvalente pour un montant HT de 1734€, ce devis est approuvé par les membres présents.

- La société HELIOS a proposé de faire un devis pour le miroir de sécurité rue Marcel Dassault qui devait être installé par l'entreprise ROUSSEL de Breteuil. Le devis est approuvé par les membres du Conseil Municipal.
- L'entreprise CITEOS interviendra le 12 novembre pour la réparation d'un candélabre rue de la Ploye et le spot de l'église.
- La CCOP a procédé au contrôle des bacs de tri rue Marcel Dassault et rue Maurice Tytgat.

Voici les résultats : 10% incorrect

37% partiellement incorrect

53% très bon

Dans les bacs non-conformes il y avait principalement des gravats, de l'essuie-tout, de l'alimentation, ...

- Réclamation d'une administrée de Plainville concernant le montant de la taxe d'ordure ménagère trop élevée. Madame le Maire lui a conseillé d'envoyer ses doléances directement à la communauté de communes qui a mis en place cette taxe.

Celle-ci ayant été votée en réunion communautaire, nous n'avons aucun moyen d'action.

Madame le Maire indique qu'elle avait voté contre cette modification de la REOM (redevance) à la TEOM (taxe), la trouvant injuste et non-équitable.

Madame donne lecture du courrier de réponse du Président de la communauté de communes à l'assemblée.

- Il a été signalé plusieurs nids de frelons dans la commune, un papier d'information sera distribué la semaine prochaine aux habitants.
- En 2021, le Conseil Municipal a approuvé la plantation de deux arbres pour ombrager le terrain de pétanque, ils seront plantés cet hiver. Les membres du conseil proposent 2 tilleuls et un supplémentaire dans le prolongement des autres arbres sur la place.
- Madame le Maire tient à informer l'assemblée que la statue Saint Michel qui se trouvait au-dessus de l'entrée de l'église a été enlevée par la société SONNECK lors de l'entretien des gouttières de l'église car celle-ci se désagrégeait et menaçait de tomber. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous l'avons fait retirée et en effectuant sa retrait, la statue s'est brisée, elle est irréparable. Elle sera remplacée lorsque nous aurons trouvé une société ou un artisan apte à nous faire un devis.
- Les vitraux de l'église ont été vandalisés cet été, la société Courageux viendra évaluer les réparations le mercredi 12 novembre.
- Une réclamation a été faite au sujet de l'entretien des calvaires :
 - ils sont entretenus régulièrement, la taille des arbres est faite par une entreprise extérieure ou par l'agent technique
 - le seul calvaire caché par des arbres, est un calvaire qui est sur une propriété privée, donc libre choix au propriétaire.
- Le Conseil demande à ce que le terrain qui se trouve rue des bois dans le virage soit entretenu par le propriétaire, un courrier sera fait avec un rappel à la loi.

Prochaine réunion prévue le 12 décembre 2025,

Séance levée à 21h05.